



**COMMUNE DE BELCASTEL**

**ARRÊTÉ N° 2026-20**

**OBJET : MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT  
VC n°6 – ROUTE DU CHATEAU**

**ARRETE PUBLIE SUR LE SITE  
INTERNET DE LA COMMUNE DE  
BELCASTEL LE**

**07/04/2026**

**Le Maire de Belcastel,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2;

**VU** les pouvoirs de police du Maire ;

**VU** la demande de M. Antony RIQUET, titulaire de l'entreprise PEINTURE qui doit réaliser des travaux de peinture des menuiseries extérieures sur l'immeuble sis au 232, Route du Château, à BELCASTEL ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité publique, de réguler la circulation et le stationnement durant les travaux,

**ARRETE**

**Article 1** : A partir du 13/04/2026, 7h00 jusqu'au 15/04/2026 à 18h00 la circulation et le stationnement sont interdits sur une portion de la voie communale n° 6 (Route du Château), entre le croisement avec la Route Départementale n°285 et le croisement avec la VC n°6b (Parking du Château), sauf pour les riverains, pour les véhicules de secours, du personnel communal et de l'entreprise.

Pour rejoindre le château les véhicules peuvent emprunter la Route Départementale n°285, puis la VC n°1 Route du Bessou (voir le plan en pièce jointe).



## COMMUNE DE BELCASTEL

**Article 4 :** Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON et le Maire de Belcastel, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON.

Belcastel, le  
07/04/2026

Le Maire de Belcastel,  
Jean-Louis BESSIERE

Publication sur le site internet de la commune de Belcastel le : 25/03/2026

